Au ravitaillement

La vente des pommes de terre... — Les négociants en pommes de terre procèdent actuellement au fur et à mesure des arrivages, à une nouvelle répartition. Cette répartition, à raison d'un kilo par personne, au prix de 4 fr. 65 sera effectuée contre remise du ticket de la troisième décade de juillet. Cette distribution qui suit à quelques jours d'intervalle, celle effectuée avec le ticket deuxième décade sera, nous n'en doutons pas, bien accueillie par la population.

...et celle des chaussures. — De nombreux consommateurs voient leur demande de coupons d'achat de chaussures refusé.

La préfecture répartit chaque mois, entre les communes, un certain contingent de coupons à remettre aux consommateurs. La commission locale ne peut donc satisfaire les demandes déposées que dans les limites des bons dont elle dispose.

En outre, la priorité accordée aux enfants, réduit d'autant les disponibilités pour les adultes.

Précisons enfin que les chaussures sont *classées en trois catégories*:

Usage: comprenant les chaussures entièrement en cuir et en chevreau noir; **fantaisie:** comportant les souliers en daim, en chevreau couleur et en vernis; **spéciales:** comprenant les pantoufles, les espadrilles, certains genres de sandalettes, etc...

Les chaussures pour les enfants jusqu'à six ans ne dépassant pas la pointure 27 sont en vente libre.

La carte de vêtements n'est pas encore en vigueur. — La semaine dernière les services du Ravitaillement ont procédé à la distribution de la carte provisoire d'habillement. Certains consommateurs se sont présentés chez les commerçants de la ville croyant pouvoir obtenir des articles textiles quelconques sur présentation de tickets découpés de ladite carte.

Rappelons que l'usage de la carte est interdit actuellement. Des instructions préciseront la date de mise en vigueur et les modalités d'application.

Les achats d'articles textiles restent, jusqu'à nouvel ordre, soumis au régime du bon d'achat, institué fin février.

Les consommateurs peuvent se les procurer en déposant une demande rédigée sur un imprimé qu'ils trouveront au service du ravitaillement, salle Watremez, rue de l'Hospice.

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — Une permanence aura lieu à la Maison des œuvres, 3, rue Lesueur, pour l'inscription en vue d'une distribution prochaine de denrées payantes, le jeudi 10 juillet, à 6 h. 30, pour ceux dont les noms vont de la lettre A à L, et le vendredi à la même heure, de la lettre M à Z. Se munir du livret de mariage et de la carte d'alimentation.

LES TROTTOIRS NE SONT PAS DES PISTES CYCLABLES. — La police a dressé un procès-verbal à Mme Eliane Crapet, 36 ans, professeur, 18, rue Horace-Vernet, qui roulait à vélo sur un trottoir du boulevard Lacordaire.

— Un jeune écolier de 13 ans, qui roulait sur le trottoir de la rue de Beaumont, a été, lui aussi, gratifié d'un procès-verbal.

TOUT LEUR EST BON. — Mme Augustine Ackerman, 35 ans, doubleuse, 198, rue d'Oran, s'était absentée dimanche et lundi. Mardi quand elle revint à son domicile, elle constata qu'on lui avait volé deux... fait-tout.

ASSOCIATION REGIONALE DE COMPTABLES, CHEFS ET EXPERTS-COMPTABLES. — Les familles des associés prisonniers sont invitées à se présenter à la permanence, 67, rue des Fabricants, dimanche 13 juillet, pour toucher une participation à l'envoi d'un colis.

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES (Section du Fresnoy). — Jeudi 10 juillet, 12, rue de Remiremont, de 15 h. à 17 h., distribution de denrées payantes, aux familles adhérentes ainsi qu'à leurs prisonniers. Se munir des cartes vertes et grise, d'un récipient et de monnaie s.-v.-p.

ELIXIR ANTIGLAIREUX DU Dr GUILLIÉ
le puissant anticongestif (foie, rein, vessie, asthme, rhumatismes). 1fr Pharm.

CROIX

Un obit à la mémoire des victimes militaires et civiles et des prisonniers de la paroisse Saint-Martin

Le dimanche 13 juillet, à 10 h., en l'église Saint-Martin, aura lieu une cérémonie à l'intention des trèize soldats tombés au champ d'honneur, des six victimes civiles et de tous les prisonniers de la paroisse.

Pour rehausser l'éclat de cette cérémonie, la chorale Sainte-Cécile et la « Schola grégorienne » interpréteront les chants de circonstance.

L'allocution sera prononcée par M. le chanoine Delsaux.

Mort d'un ancien combattant de 1914-1918

Nous apprenons la mort de M. Albert Coursier, débitant de tabacs, ancien combattant de 1914-18, décédé le 7 juillet, à l'âge de 50 ans, en son domicile, 330, rue Jean-Jaurès.

Titulaire de la croix de guerre et de la médaille militaire, le défunt était membre de l'Union des mutilés et réformés de Croix et de l'Union mutuelle croisienne.

Ses funérailles auront lieu le jeudi 10 juillet, à 9 h. 30, en l'église Notre-Dame de Lourdes.

Les membres de l'Union des mutilés et réformés et ceux de l'Union mutuelle croisienne sont priés d'y assister.

MEDAILLES DU TRAVAIL. — Dimanche 13 juillet, de 10 h. 30 à 11 h., au local, Café du Progrès, paiement des allocations mensuelles de juin, ainsi que des mensualités-secours S.P. A 11 h. 15, les membres de la commission administrative de l'Amicale se réuniront en vue de la prochaine assemblée trimestrielle fixée au dimanche 27 juillet.

TOURCOING

Quand les dames essaient leur chapeau au marché

(Ph. J. de Rx)

Le marché de Tourcoing offre cet avantage qu'on y trouve de tout. Voici de jeunes dames arrêtées près de l'éventaire d'un marchand de chapeaux pour essayer la forme qui leur plaît.

JEUDI 10 JUILLET :

Hôtel de ville : de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.

Bibliothèque communale : de 14 h. à 17 h. 30.

Bibliothèque populaire : de 9 h. à 11 h. 30.

Bibliothèque catholique : de 14 h. 30 à 16 h.

Consulat belge : de 8 h. à 12 h. 30.

Marché du Centre : de 9 h. à 13 h.

Famille du soldat tourquennois : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Maison de la Famille : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Chambre de commerce : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

PAIEMENT DES SECOURS TEMPORAIRES. — Pour les bénéficiaires (catégorie : familles privées de ressources), le paiement aura lieu le jeudi 10 juillet, aux heures habituelles, à la Maison des Œuvres, 16, place de la République. Les habitants privés de ressources bénéficiant de la retraite aux vieux travailleurs ou recevant le chômage partiel de leur employeur, sont instamment priés de remettre leurs carte d'urgence à la mairie.

Prière de respecter l'ordre suivant : de 14 h. à 15 h., de 1 à 348 ; de 15 h. à 15 h. 30, de 349 à 10005.

LE EERCEPTEUR DE CROIX recevra les contributions le 21 juillet, de 14 h. à 16 h. à l'estaminet de la salle des fêtes, Grand'Place.

CONSULTATIONS PRENATALES. — Le jeudi 10 juillet, de 14 h. à 17 h., à la Maternité, 5, avenue Delory.

WASQUEHAL

La remise des cartes de vêtements

La distribution des cartes de vêtements aura lieu, pour le Centre, à la salle des fêtes rue Jean-Macé, jeudi 10, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. pour les numéros 601 à 1.200; vendredi, aux mêmes heures, pour les numéros 1.501 à 2.100, et samedi 12, de 2.101 à la fin.

Pour le Capreau, salle annexe, rue de Roubaix, jeudi 10, de 8 h. à 12 h. pour les numéros 451 à 900; vendredi, aux mêmes heures, de 901 à 1.350 et samedi 12, de 1.351 à la fin.

Pièces indispensables : carte de ravitaillement et livret de famille.

DANS LES SOCIETES MUSICALES. — Demain jeudi, à 18 h., au siège de l'Harmonie J.-B.-Lepers, cours d'instruments et d'ensemble. Vendredi, à la même heure, cours de solfège et inscription des nouveaux élèves par M. A. Feyts.

Au siège de l'Harmonie « La Jeune France », demain jeudi, à 19 h. 30, cours de solfège et d'instruments.

A LA RECETTE MUNICIPALE. — Demain jeudi, de 9 h. à 12 h., à la Recette municipale, 12, rue Ferrer, paiement des allocations mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables, de 281 à la fin. On paiera aussi les secours aux familles et aux femmes en couches ainsi que les primes d'allaitement maternel.

MORT D'UN ANCIEN COMBATTANT. — Lundi après-midi est décédé M. Félix Hollevoet, ancien combattant de la guerre 1914-18, membre de la Fraternelle des A. C. du Centre.

Les membres disponibles de la section sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu demain jeudi, à 8 h. 30, en l'église de Wasquehal. Assemblée à la maison mortuaire, 17, cité de la Paix, à 8 h. 15.

AVIS AUX MAMANS. — Demain jeudi, à 15 h., salle de l'école maternelle, rue Voltaire, visite médicale des nourrissons pour les mamans du Capreau et de la Planche au Riez.

WATTRELOS

A PROPOS D'UNE AFFAIRE DE DOUANE. — Nous avons relaté que plusieurs habitants de Wattrelos avaient été surpris par la douane, porteurs de denrées destinées à l'exportation. L'un d'eux, M. Albert Leblanc, est venu nous déclarer qu'il n'avait pas été surpris à bicyclette mais, à sa descente du tramway. De plus, il n'avait que 20 kilos de blé et 5 kilos et demi de lard, assure-t-il, prise dont il s'étonne qu'il n'ait pas été fait mention.

ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS. — La commission se réunira le mercredi 9 juillet, à 16 h. 30.

LE COIN DU BROUTTEUX

Petite causette

Asseuré qu' vous trèz de m' n' avisse, mes gins, tchan que j' vous dirai qu' ch'est drôle, qu'à l'école, in nous apprind sot l'histoire ancienne, l'histoire romaine et acore d' z'autes, mais qu'in n' nous apprind po l'histore d' sin pays. D' tefos est-c' que ch' n'est pos cheulelale qu'in devrot connoite avant tout, à vou mote ?

In y verrot des bellés pages, comme celle d'ù qui est récrit, qu'in 1491, il a été accordé une franche foire à Tourcoing « où les draps qui y sont faits et ouvrés sont connus, renommés et requis en plusieurs royaumes, pays et lieux étrangers et lointains. »

Ch'est la vérité, vu qu'd'après nou z'histoire « les draps fabriqués à Tourcoing étaient vendus sur les marchés de Bruges, Aix-la-Chapelle, Duisbourg » et acore d'zautes qu'in dit leu nom tout du long.

In verrot, aussi, des pages amusantes comme celle qui nous dit qu'à Tourcoing, il y avait une troupes de comédiens fort renommée.

Y paraitrot que l'dimanche y z'allottent faire l'jeu vin l' z'invirons. Y z'ont même été à Lille, d'ù qu' chaque fos qui jeuottent l'salle ill' étot pleine, bord à bord, jusqu'au coupet. Et in clatchot des mains, et in criot bravo à tout casser.

Aussi, y n'avot pus personne qui aliot au théâte de Lille, d'ù que l' directeur y n' ramassot pus in rouche doupe : « Rien dans les mains, rien dans les poches », y dijot en faijant d'z' is d' blanc-fer.

Y s'a plaint au préfet, qui a défendu aux comédiens de Tourcoing de continuer leurs représentations à Lille.

Y z'avottent ben du mérite chès comédiens que ch'étot tertous d' z'ouvris qui n'avottent po été écolés et savottent, à peine, lire leu rôle.

D' tefos, comme vin tous les sociétés, y s'trouvot alfos in cafouleu d'min vi mon onque Jean-Louis y m'a souvint raconté qui avot connu Pirre, Jean, Jacques et Cho, qui, avec inne paire de comarates, y z'avottent formé inne troupe pou jeuer l'rôle d'imanche vin l'salle d'in cabaret. Pirre, Jean, Jacques et les copagnons, y savottent ben leu rôle, mais Cho y n'savot jamais rin ertenir.

Inne fos, qui n'avot qu'à dire : « Mon beau-frère est veuf », y arrife sur l'théâte, et que ch' n'étot po sin tour, acore, et y dit : « Mon veau-frère est bœuf. »

V'là tous les gins, vin l' salle, qui s' mettent à rire et Cho y tcheur invo vin l' coulisse d'ù qui est traité d' sale cafouleu pa l' z'autes acteurs.

In n' voulot pus li donner d' rôle à jeuer, mais comme sin mon père, Hinri contre-tête, qu'in dijot, y faijot et raccommodot des costumes et arrinjot des décors, in a fini par erdonner in rôle de tros quate paroles à Cho, qui devot dire : « Il sort... le chapeau sous le bras... la larme à l'œil... la calotte sur la tête. »

L' pus fort ch'est qu'après l'avoir dit, erdit, et répété au long du jour et même jusqu'à vin sin lit, à l'erprésintation, y a dit, sus l'théâte, in faijant aller ses bras comme des moleignets : « Il sort, le chapeau à l'œil... la larme au bras... sa culotte sur la tête... »

Les gins, vin l' salle, y z'ont chufié, fait du cat, du tchin, du pourcheau et l' rideau y a tché comme inne brique.

Jules WATTEUW.

En 1875, la République fut votée en raison d'une absence, celle d'un Tourquennois

Voici un détail curieux sur l'histoire des origines de la IIIe République. On sait que l'article de la constitution de 1875 qui instaurait le régime républicain, ne fut voté par l'assemblée nationale qu'à une voix de majorité. Mais combien ignorent que cette voix de majorité ne fut acquise que du fait d'un absent, celle du député de Tourcoing ?...

La commission chargée par l'assemblée de préparer les lois constitutionnelles, avait réalisé ce tour de force de présenter un projet qui ne tranchait la question de régime, ni en faveur de la République, ni en faveur de la Monarchie.

Cependant, dès que la discussion s'ouvrit en séance, le parti de gauche aborda franchement le problème. Un de ses membres, M. Laboulaye, déposa à l'article I un amendement ainsi conçu : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président. »

Cet amendement fut repoussé par 359 voix contre 336. Déjà, on en concluait qu'il n'y aurait pas de majorité pour proclamer la République. Mais on comptait sans un autre amendement, le fameux amendement de Wallon.

Ce dernier, membre de l'assemblée, catholique convaincu et universitaire distingué, avait été envoyé à l'assemblée par les électeurs conservateurs du Nord. Il avait voté habituellement avec la majorité royaliste, tout en se tenant à l'écart des groupes. Il déposa un amendement ainsi conçu : « Le président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en congrès ; il est rééligible. »

Entre ce texte et celui qui avait été repoussé précédemment, il n'y avait que cette différence que M. Laboulaye proclamait la République avant de la constituer, tandis que M. Wallon constituait la République en s'abstenant de la proclamer.

Le débat fut bref. M. Wallon fit valoir qu'on ne pouvait pas proclamer la République, mais qu'il importait de la constituer régulièrement puisqu'elle existait en fait et qu'on ne pouvait la remplacer.

Après de vives répliques de la droite, le vote eut lieu et à l'étonnement général, l'article rédigé par M. Wallon fut adopté par 353 voix contre 352.

Que s'était-il passé ?

Tout simplement ceci : le hasard servit ce jour-là les républicains.

(Ph. Archives)

M. Jules Leurent-Lestibondois

D'abord, une douzaine de membres de la droite, séduits par l'argumentation de M. Wallon étaient passés dans le camp adverse et pour comble... du hasard, un des royalistes les plus fervents, M. Jules Leurent, député de Tourcoing était absent au moment du vote pour raison de santé.

On le croyait présent, et personne, à droite, ne songea, comme le règlement le permettait, à voter pour lui. C'est donc grâce à cette circonstance fortuite qu'il se trouva une voix de majorité pour l'article fondamental du régime.

La moralité de l'histoire, on le voit, est qu'il faut peu de chose pour fonder un régime — et pour changer le cours de l'Histoire...

M. Leurent, qui avait été élu député de Tourcoing en 1871, conserva son mandat jusqu'en 1877. Il était le grand-père de notre concitoyen M. Jules Leurent, négociant.

Voilà un point d'histoire qui ne manquera pas d'intéresser les Tourquennois.

LANNOY

A la Fraternelle des anciens combattants

Dimanche 13 juillet, à 11 h. 30, une messe sera célébrée en l'église Saint-Philippe à Lannoy, pour les morts de guerre 1914-1918 et 1939-1940.

M. l'abbé Lepers, aumônier, ancien combattant, prononcera le sermon de circonstance.

Cette messe est demandée par la Fraternelle des Anciens Combattants de Lannoy-Lys-Toufflers.

Tous les membres de la Fraternelle, des Jeunes de l'U. N. C., de l'Orphéon et de la Mutuelle-Retraite sont priés de prendre place dans l'église, en avant et à droite.

LYS

Un Lyssois est ordonné en Seine-et-Marne

Le dimanche 6 juillet, en l'église de La Brosse-Monteceaux (S.-et-M.), le Frère Arsène Caby, de l'ordre des Oblats de Marie-Immaculée, a reçu l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Falaize, évêque au Pôle Nord.

Le nouveau missionnaire est le fils de M. et Mme Gaétan Caby-Sieux, demeurant à Lys, 17, rue Carnot.

M. Gaétan Caby est le secrétaire de la Fraternelle des A. C.

Tous nos vœux au nouveau missionnaire.

LEERS

Du pain d'épices et des biscuits prenaient la direction de la Belgique

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 0 h. 45, au lieudit « Le Petit Bois », le brigadier Gasanion et le préposé Blaumaud, de la brigade mobile de Roubaix-droite ont arrêté les nommés Jean Laumond, domicilié à Leers, rue Hoche, 53, et Louis Denhaerinck, domicilié à Néchin, qui tentaient d'exporter du pain d'épices en barres et des paquets de biscuits casse-croûte, le tout évalué à 35 kilos.

Les fraudeurs ont tenté d'opposer une certaine résistance aux douaniers mais ils furent rapidement maîtrisés. Le brigadier Chombart de Leers-droite a prêté main-forte à ses collègues pour maintenir les délinquants.

CONSULTATION des NOURRISSONS. — Jeudi 10 juillet, à 15 h. 30, à l'école de filles.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Le jeudi 10 juillet, à 15 h., à l'école des filles, rue de la Mairie.

SAILLY

CONSULTATION DES NOURRISSONS le jeudi 10 juillet, à 15 h., à la mairie. Médecin consultant : M. le docteur Leborgne.

LE PAIEMENT DES SECOURS AUX PERSONNES PRIVEES DE RESSOURCES aura lieu à la mairie, le jeudi 10 juillet, de 14 h. à 14 h. 30. Ce paiement intéresse la période du 1er au 10 juillet.

Il est rappelé aux chefs de groupes qu'ils sont priés d'activer la signature des listes pour en faire la remise au siège pour le 20 juillet. L'association nous prie de rappeler son jeu de 421 organisé au profit eds vieux travailleurs et qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet, chez M. Danel, cafetier.

REPRISE DES REUNIONS DES « AMIS DU JARDIN ET DE LA BASSE-COUR FAMILIALE ». — La reprise des réunions mensuelles aura lieu dimanche prochain 13 juillet, à 15 h., en la salle Deltour.

En cas de danger aérien

En cas de bombardement aérien, il faut se conformer aux indications suivantes:

Tant que le canon tonne ou dès que les sirènes retentissent, toute circulation doit être arrêtée, tant pour les véhicules que pour les piétons. Les reçus civils de la défense passive, les agents de police et les pompiers seront seuls admis dans les rues.

Les habitants doivent gagner l'abri le plus proche ou se réfugier dans une cave bien étayée.

Des sanctions très sévères seront appliquées pour tout manquement à la discipline.

Deux individus qui avaient dérobé un moteur essayent de le revendre à un commerçant

Ils sont arrêtés

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux individus pénétraient dans les dépendances de la ferme de M. Jean Dupont, 259, rue Racine et y enlevaient un moteur électrique d'une force d'un cheval et demi, fixé sur un socle dans un hangar.

Le lendemain, les deux cambrioleurs tentèrent de se débarrasser de cet objet encombrant et se rendirent dans un café de la rue de Menin, où ils l'offrirent pour une somme de 11.000 fr. Le cafetier, qui n'était pas aussi naïf que le supposaient les deux compères les « envoya promener avec leur moteur ». Ce que voyant, ils abaissèrent leur chiffre jusqu'à mille francs et même neuf cents francs.

Surpris de l'attitude des vendeurs le cafetier refusa nettement de traiter avec eux. Peu après, sur la plainte déposée par le fermier lésé, la police se mettait en campagne et apprenait la proposition faite à ce commerçant de la rue de Menin.

Sur les indications de ce dernier, les policiers continuèrent leur enquête qui les amena à l'arrestation de Georges Van Pamel, 36 ans, demeurant 37, rue de l'Hippodrome, et de Raymond Deneu'in, 37 ans, domicilié 12, rue Linné. Une perquisition opérée à leur domicile par M. Desrumeaux, commissaire de police, fit retrouver le moteur volé. Les deux compères passèrent des aveux et furent emmenés au parquet de Lille.

Les résultats de l'examen d'entrée à l'Institut Sévigné

Voici la dernière liste des élèves reçues à cet examen :

Gaby Cuvelier, Josiane Deshayes, Jacqueline Cormorant, Christiane Petitpré, Eliane Dupont, Gisèle Hoornaert, Jacqueline Arlin, Louisa Delépaux, Micheline Florin, Marguerite Deblan, Anna Dibolski, Louise Donato, Wanda Lewandoska, Georgette Lamblin, Ginette Poissonnier, Josette Dordain, Thérèse Decoutère, Marie-Louise Delvoye, Denise Desplechin, Andrée Dhellemme, Denise Lecat, Yolande Timpermans, Josiane Pickaert, Andrée Bacquet, Huguette Delescluse, Nelly Voreux, Hélène Nedza, Jacqueline Houpline, Annie Tournois, Francine Wibaux, Paule Poumerol.

Les élèves non admises, pourront se présenter au second examen, qui aura lieu le vendredi 1er octobre.

Un enfant tombe dans le canal, mais il en est retiré aussitôt

Mardi après-midi, le petit Jacques Copart, âgé de 10 ans, domicilié chez ses parents, 19, rue du Château, à Mouvaux, jouait sur le bord du canal, à proximité du pont du Fresnoy, lorsqu'il perdit subitement l'équilibre et tomba à l'eau.

Un témoin de la scène, M. Georges Spiegler, 40 ans, demeurant 20, rue du Fresnoy, plongea aussitôt, et ramena le garçonnet sur la berge.

Grâce à cette prompte intervention, l'enfant en fut quitte pour un bain forcé.

Toutes nos félicitations au courageux sauveteur.

SURPRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL. — A l'usine Dumortier, rue de Rotterdam, où il travaille en qualité d'ouvrier chaudronnier, Jean-Baptiste Scalbert, domicilié à Roubaix, rue Faber, cour Desplechin 6, a été surpris en flagrant délit de vol d'un kilo et demi de savon. Il a été mis en état d'arrestation.

MOUVAUX

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se fera comme suit :

SECTEUR N° 1 (à la Mairie) :

Jeudi 10 juillet. — Rues de Lille, Tourcoing (jusque Brasserie Lemaire), place de la Paix, carrière des Prés, avenue Foch, rues Mac-Mahon, de Roubaix, des Pollus, Marceau, Thiers, Boulat, Kléber, place de la Délivrance, rues Hospice et Jeanne-d'Arc.

Vendredi 11 juillet. — Rues Alsace-Lorraine, Amiral-Courbet, Basse, Italy, Victor-Hugo, Duriez, Platanes, Lilas Mirabeau, des Fleurs, Gallieni (jusqu'au bd Carnot), rues Négrier, Wasquehal, bd de la Marne, bd Carnot (jusque rue Faidherbe), rue du Triez.

MARCQ-EN-BARŒUL

AU PROFIT DES PRISONNIERS. — Le dimanche 20 juillet, dans la salle des fêtes de la rue Kléber, à La Madeleine, aura lieu une fête omni-sports au profit des prisonniers marcquois et madeleinois. Une sélection marcquoise rencontrera en matches de ping-pong l'Entente Madeleinoise. En fin de programme, une exhibition opposera M. M. Boidin (champion du Nord universitaire, champion du Nord F.S.G.T., troisième joueur de France de l'O.S.S.U., sélectionné équipe du Nord) et M. P. Choquel (sélectionné du Nord, champion du Nord par équipes, vainqueur du tournoi Nord et Pas-de-Calais). Cette intéressante récréation d'un genre inédit sera agrémentée du concours du réputé « Saint-Louis Jazz » dirigé par M. R. Pluquet.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Se présenter à la mairie, salle A, bureau des A. M., afin de retirer le certificat départemental pour le troisième trimestre, dans l'ordre suivant : nos 1 à 400, jeudi 10 juillet, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h.; 401 à 800, vendredi 11, de 9 h. à midi, pour les numéros 801 à 1.200 et de 14 h. à 18 h., de 1.201 à la fin. Prière de se munir d'une pièce d'identité.

VOL DE LEGUMES. — Une plainte a été déposée au commissariat de police par Mme Verdière, demeurant rue de Bondues, maisons Jouveneaux, pour vol, la nuit, dans son jardin situé au fort de l'Entrepôt, rue de Tourcoing, d'une douzaine de kilos de petits pois.

BACCALAUREATS. — Les cours de vacances de l'ECOLE D'ARTOIS, de BERCK - PLAGE, préparant à la deuxième session du BACCALAUREAT, commenceront au début du mois d'août. 21744

HALLUIN

Toujours les exportations clandestines

Au cours d'un service de surveillance en compagnie des gardes Verpoort et Vaes et du garde auxiliaire Cyprien Nollet fils, M. Bovier, commissaire de police eut l'attention attirée par un individu tirant une charrette sur laquelle se trouvaient deux volumineux colis.

Le suivant discrètement, M. Bouvier le vit s'arrêter devant une maison de la rue Jules-Guesde et se disposer à décharger ses colis.

Le commissaire s'approcha alors et lui demanda ce que contenaient les colis. Après quelques hésitations l'homme lui déclara qu'il s'agissait de marchandises qu'il avait achetées à Lille et fait transporter à Halluin par un transporteur complaisant. Il ajouta que ces marchandises devaient être ensuite acheminées vers un café voisin de la frontière et de là introduites frauduleusement en Belgique.

Les deux colis étaient composés de 13 paquets de coton, blanc, 12 boîtes de fil à machine, 12 boîtes de 48 pelotes de fil à la main, le tout d'une valeur de 1.530 fr. et de 20 douzaines de tétines en caoutchouc valant 600 fr.

M. Bouvier, à la suite de ces aveux procéda à l'arrestation de l'individu. C'est un nommé Ernest Eklandet, 40 ans, marchand de légumes, 165, boulevard de la Liberté, à Menin. Il a été mis en liberté après avoir transigé pour une somme de 4.037 francs devant M. Lapouille, receveur des douanes.

On se rappelle que Eklandet avait été impliqué ces jours derniers dans une affaire analogue.

Une causerie horticole

Une causerie sera faite samedi prochain, à 16 h. 30, salle du Cercle catholique, rue de la Gare, aux membres du Comité de terre halluinois.

Le conférencier, M. François Depuit, délégué de la Fédération des jardins ouvriers du Nord de la France, traitera du sujet suivant : « Travaux de la saison au jardin potager : culture de la chicorée de Bruxelles, de la barbe de capucin et des pissenlits ».

Le doryphore a fait son apparition

Un habitant du Mont d'Halluin, M. Vandeputte, demeurant chemin de Loisel a constaté lundi la présence du doryphore, dans une partie de pommes de terre sise dans son jardin.

Il en avisa aussitôt l'administration municipale, qui fit immédiatement prendre des mesures en vue d'empêcher la propagation de l'insecte.

C'est ainsi qu'en tout premier lieu, un groupe d'élèves de l'école communale de la Rouge-Porte, fut conduit dans le jardin infecté, sous la direction de leur directeur, M. Borgniet. D'autres mesures préventives seront prises dans le plus bref délai.

M. Borgniet, en sa qualité de professeur d'horticulture a été, en outre, chargé de rechercher si d'autres parcelles n'étaient pas atteintes.

A cette occasion, la Commission spéciale invite les cultivateurs ainsi que les occupants de jardins ouvriers à procéder à une visite minutieuse de leur culture de pommes de terre, et de signaler aussitôt les découvertes suspectes qu'ils pourraient y faire.

IL FAUT ÊTRE EN REGLE. — Deux sujets belges, Marcel Zin-Zen, 17 ans, ouvrier carbonneur, chemin de Neuville, 100, et Pierre Vanheuis, 45 ans, fileur, chemin des Meurins, 55, ont été l'objet d'un procès pour avoir négligé de faire renouveler leur carte d'identité de travailleur étranger.

AU COIN DE TERRE HALLUINOIS. — Demain jeudi, permanence de 10 h. à midi et de 16 h. à 18 h., au siège, 54, rue Gustave-Desmettre.

COMITE D'ENTR'AIDE AUX PRISONNIERS. — Permanence, demain jeudi, de 16 h. à 18 h., au local, 116, rue de Lille.

RONCQ

LA FIEVRE APHTEUSE A DISPARU. — L'arrêté pris le 17 mai 1941, par suite de la fièvre aphteuse, à l'égard des locaux, cours, enclos, herbages et pâturages de MM. Catry-Leroy et Dumortier, cultivateurs à Linselles, Bondues et Roncq, est rapporté.

REPARTITION DE LA VIANDE. — Les consommateurs ayant déposé leur bon de commande chez Mme Cosyn, bouchère, rue de Tourcoing, 128, sont avisés qu'ils peuvent se faire servir pour la période correspondante audit bon de commande, chez les bouchers les plus rapprochés, soit :

Blanc-Four : Mme Houzet et M. Joseph Clincke ;

Centre : M. Verbulst, rue des Chats-Huants.

BONDUES

Au profit du Comité familial d'entr'aide

Le Comité familial d'entr'aide de Bondues organise pour le dimanche 13 juillet, une séance récréative qui sera donnée en la salle des fêtes du pensionnat de la Croix-Blanche.

Au programme, plusieurs pièces de choix figurent : « Ces messieurs sans souci », « Le balai de Mireille », « Concours de Maryvonne », Bref, de quoi intéresser vivement le public qui, tout en s'amusant, apportera son concours aux œuvres du comité.

Ouverture de la salle à 16 h.

LINSELLES

Les funérailles de M. Robert Descamps

(Ph. J. de Rx)

Nous avons relaté, hier, les funérailles de M. Robert Descamps. Voici le char funèbre quittant la maison mortuaire. On reconnaît, tenant les cordons du poêle : MM. EDOUARD ROUSSEL, *membre du Conseil national, sénateur;* MEURILLON, *membre de la Commission administrative départementale, maire de Comines, et* BLERVACQUE, *directeur du personnel des établissements de la Vignette.* — Dans le médaillon : M. EUGÈNE LEURIDAN, *adjoint, prononce son discours au cimetière.*

UNE DISTRIBUTION DE BEURRE aura lieu demain jeudi 10 juillet, de 8 h. à 10 h., chez M. Maurice Castel, pour les numéros 1.227 à 1.301 : 300 grammes par personne.

BELGIQUE

Le 33me tirage de l'emprunt à lots de 1938

Le 33e tirage de l'emprunt à lots de 1938 a eu lieu à la Banque nationale de Belgique.

Les deux lots de 250.000 fr. ont été attribués aux séries 209016, 298418.

Les trente lots de 25.000 fr. sont échus aux séries :

263683	109943	112939	180655	189622	
156290	166082	166352	180189	228581	
263899	250643	258479	254630	292841	
296806	229067	246671	255422	120306	
157293	160066	134795	178420	187805	
216505	220482	246079	253782	294555	

La démonétisation des pièces de 5 francs en nickel et l'émission de nouvelles pièces de 25, 10 et 5 centimes en zinc

Les pièces de 5 francs en nickel pur émises en exécution des arrêtés royaux des 27 juin 1930, 21 décembre 1936 et 10 novembre 1938 cesseront d'avoir cours légal à partir du 1er juillet 1941.

Jusqu'au 30 septembre 1941 inclusivement, ces pièces pourront être échangées contre des monnaies coursables aux caisses de la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles et en province.

Dans les villes et communes où il n'existe pas d'agence de la Banque Nationale, elles seront acceptées par les percepteurs des postes, les receveurs des contributions, des douanes et accises, de l'Enregistrement et des Domaines.

D'autre part, il sera frappé, suivant les besoins constatés, des monnaies de 25, 10 et 5 centimes en zinc.

Le type et le diamètre de ces monnaies resteront conformes aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté royal du 10 novembre 1938. Ces monnaies peseront respectivement : 6,5, 4 et 2,5 grammes, avec tolérances, tant en dehors qu'en dedans de 40 millièmes du poids droit.

Elles seront frappées par quantités égales avec prééminence du texte français ou du texte flamand. Elles auront cours légal, entre particuliers jusqu'à concurrence de cinq francs pour chaque paiement.

MENIN

Au cours d'une collision entre cyclistes, une femme est grièvement blessée à la tête

Un pénible accident s'est produit mardi matin, rue de Lille.

M. Jules Vanhevel, 17 ans, demeurant rue de Reckem, 20, qui se rendait à vélo vers le centre de la ville, est entré en collision avec une autre cycliste venant en sens inverse, Mme Alphonse Mesellis, ouvrière d'usine, à Wervicq, rue de Celsiere, 103, et qui se rendait vers la frontière.

M. Vanhevel fut blessé sans gravité à la tête mais l'état de Mme Mesellis était plus grave. Elle perdait du sang d'une blessure à la tête. On la transporta à la clinique où M. le docteur Lorfèvre la pansa et la soumit à un examen radiographique pour établir s'il y a fracture du crâne.

M. Coël, commissaire de police a fait les constatations légales et se livre à l'enquête afin d'établir les responsabilités.

WEVELGHEM

La thèse de la légitime défense ne peut être invoquée par le propriétaire qui tue un cambrioleur hors de sa maison

Le tribunal correctionnel de Courtrai, vient de se prononcer dans un cas qui fera jurisprudence. Il y a quelques mois, ainsi que nous l'avons relaté, M. Ernest Meerseman de Wevelghem était attablé dans un café, lorsque des voisins vinrent l'avertir qu'un cambrioleur s'était introduit dans sa maison. Il s'arma d'un couteau de cuisine et surprit effectivement le voleur qui avait brisé un carreau pour s'introduire dans la cuisine. A la vue du propriétaire le cambrioleur prit la fuite. M. Meerseman le poursuivit, le rattrapa et lui porta un coup de couteau mortel.

A l'audience, les parents du cambrioleur s'étaient constitués partie-civile, par l'organe de Me Van Vermeersch, d'Ieghem, qui prétendit que Meerseman avait outrepassé ses droits de défense légitime en attaquant le cambrioleur en dehors de sa propriété et qu'il n'avait nullement le droit de lui ôter la vie dans ces circonstances.

Le défenseur de Meerseman, Me Vandenberghe lui, invoqua le droit de légitime défense.

Le tribunal a admis la première thèse et appliqué une condamnation de principe. Meerseman écopa d'un mois de prison avec sursis. La partie civile obtint 1.000 fr. de dommages-intérêts.

Un certain Oscar Schotte, de Menin, complice du cambrioleur tué, a été condamné par défaut à six mois de prison.

AUX TUILERIES...

Enfants et soldats s'intéressent au travail d'une artiste peintre qui reproduit sur sa toile une aile du Palais du Louvre. (Ph. Graphopress)

AU ZOO DE VINCENNES

(Ph. Graphopress).

Trois beaux guépards prennent leurs ébats en plein air.